



**PASSER TOUTE LA VILLE EN
ZONE 30 – EST-CE POSSIBLE?**

**La « métropole apaisée »
grenobloise**

Grenoble-Alpes Métropole



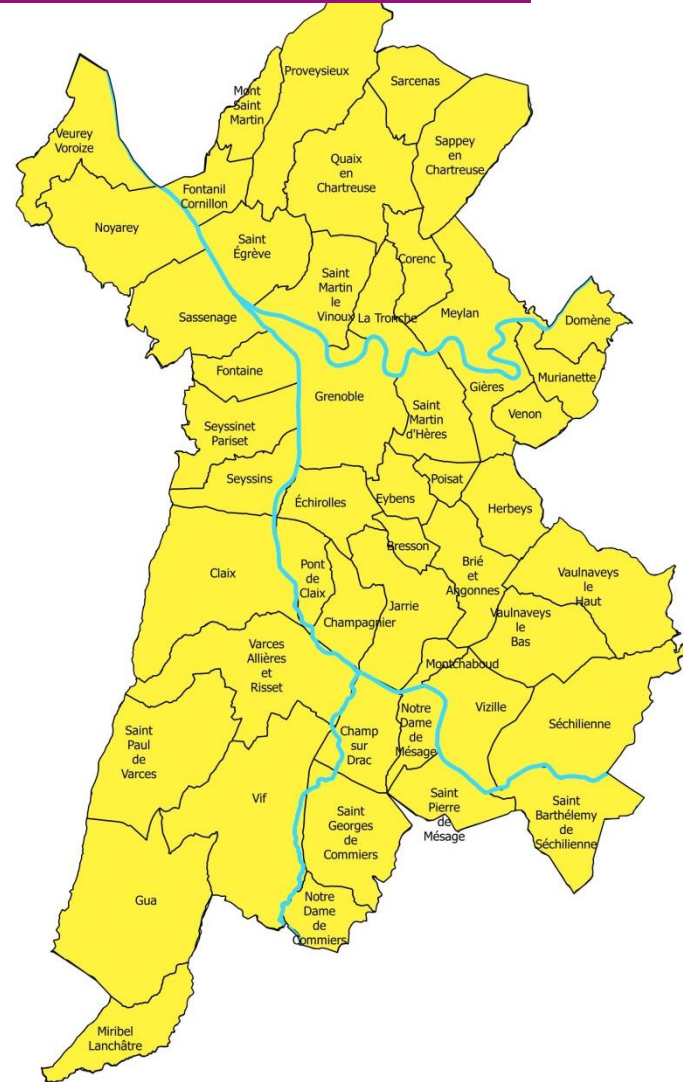
GRENOBLE-ALPES
MÉTROPOLÉ

- 49 communes

- 440 000 habitants

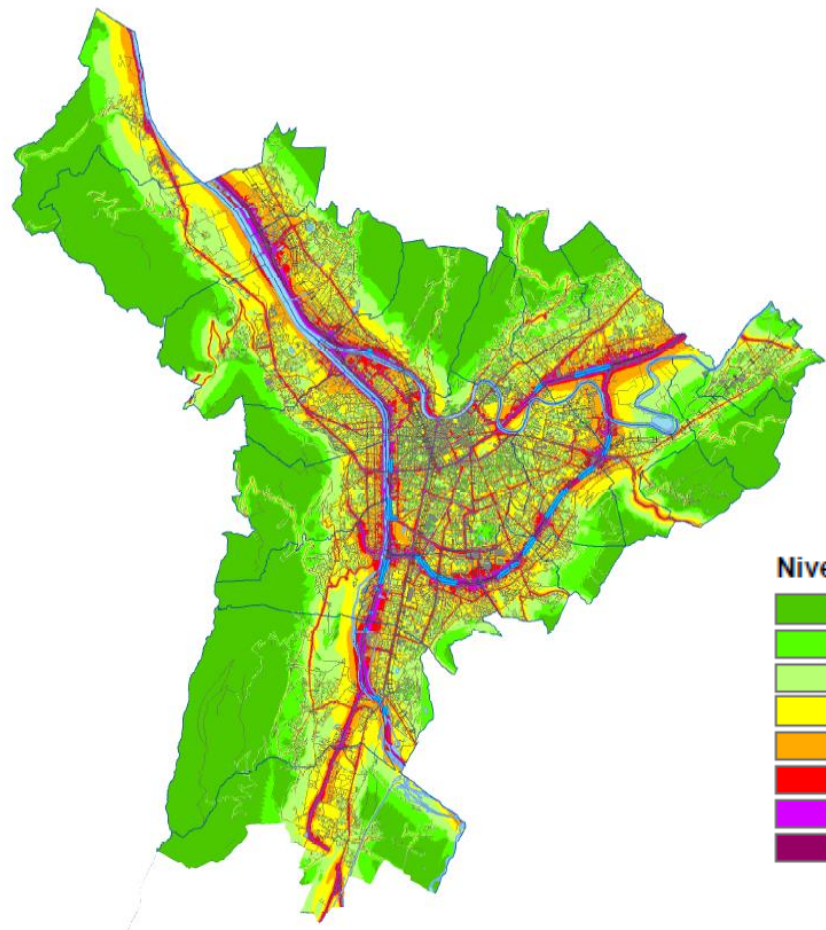
- Bassin de vie de 55 000 Ha

- Au cœur d'un carrefour géographique exceptionnel



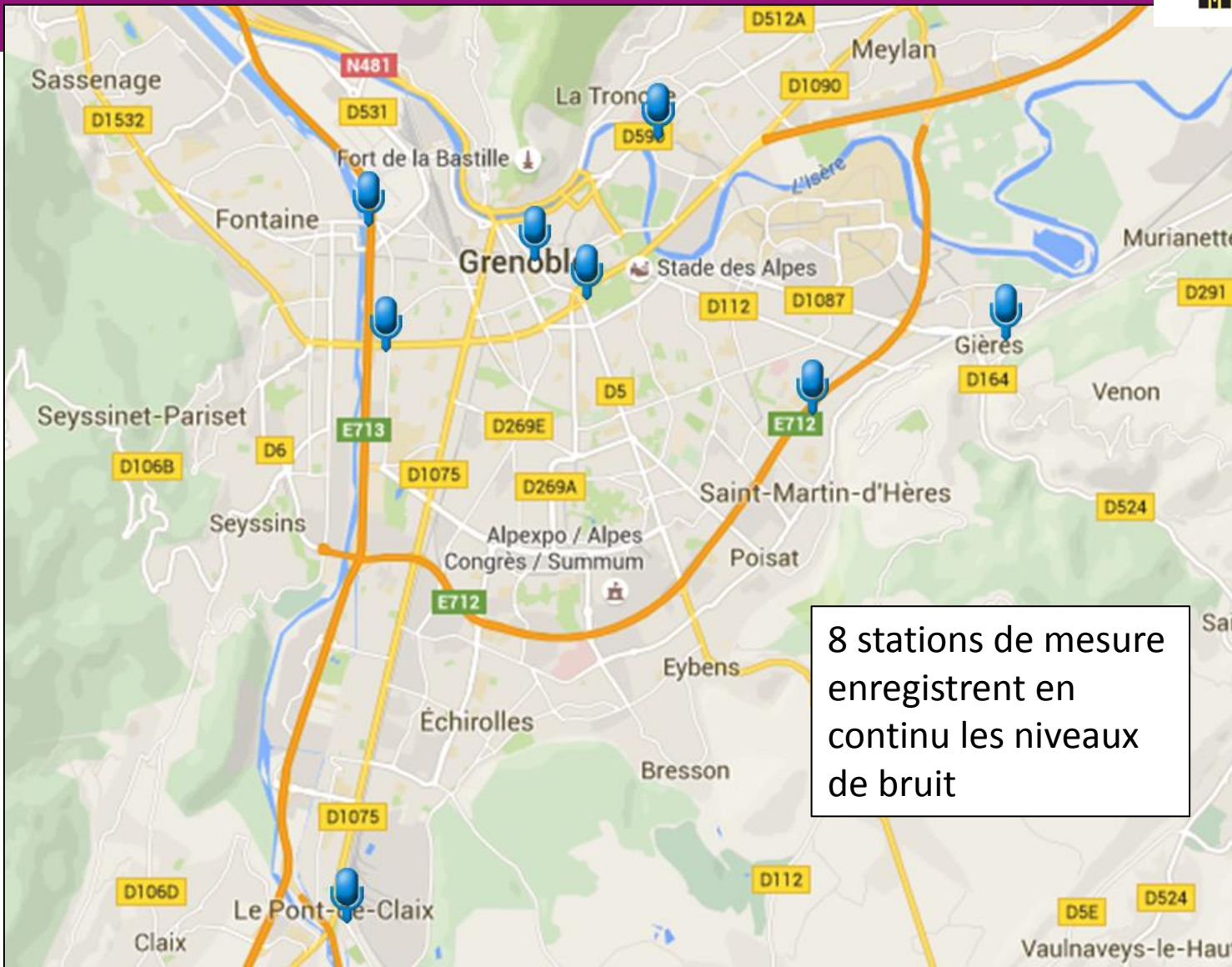
Lutte contre le bruit

Cartes de bruit 2ème échéance arrêtées en 2014, PPBE actuellement en consultation



Les cartographies stratégiques du bruit seront mises à jour en 2017 et incluront les nouvelles communes de l'agglomération (49 communes au total)

Réseau de mesure permanent des niveaux sonores



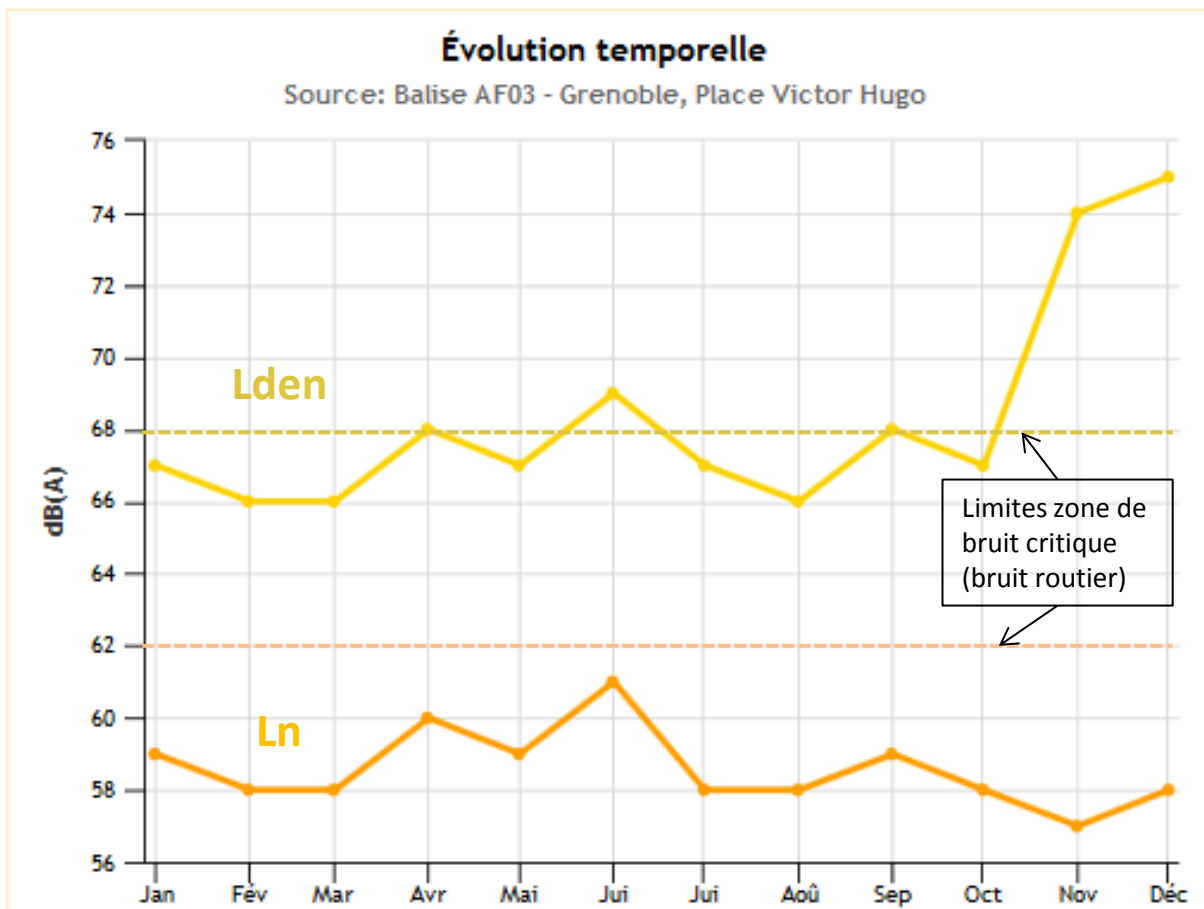
L'observatoire de l'environnement sonore

Niveau sonore

Publication des données

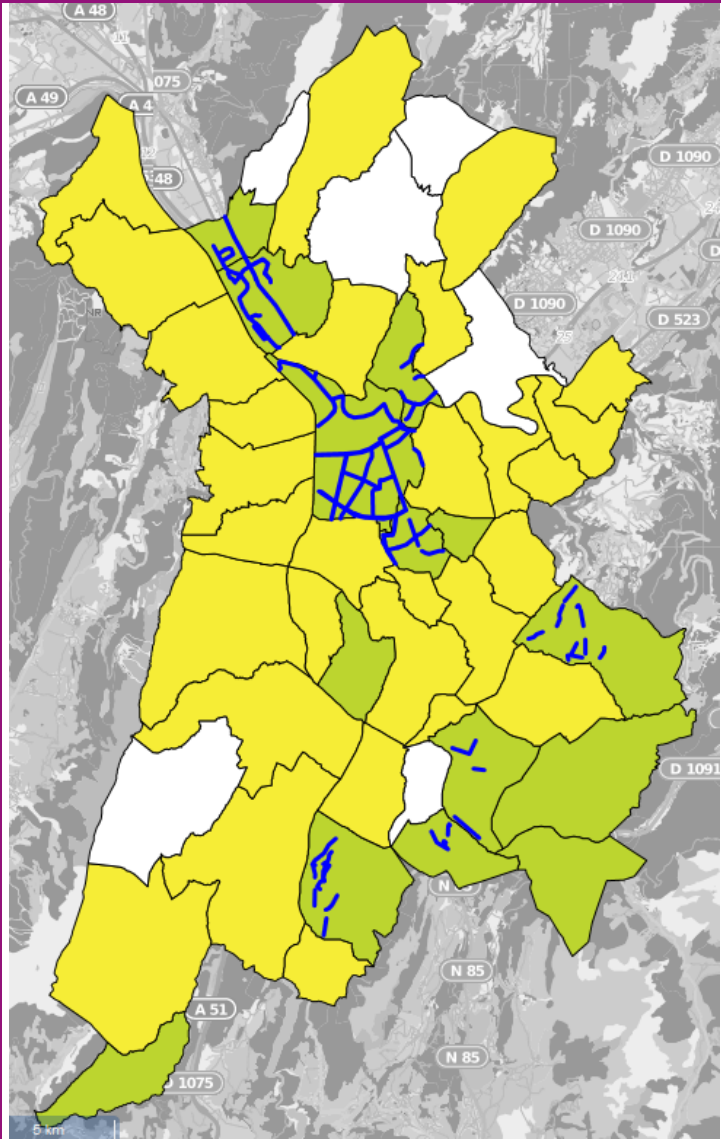
http://www.acoucite.org/Partenaires/METRO/reseau-de-mesure/API_METRO.php

Année: 2015 ▼ Mois: -- Année entière -- ▼



Les données brutes seront mises à disposition du public courant 2016 via une plateforme **Open Data**

Métropole apaisée



1er janvier 2016 : généralisation de la vitesse à **30 km/h** dans 14 communes

Les 29 autres communes engagées les rejoindront au cours du second semestre 2016



Métropole apaisée

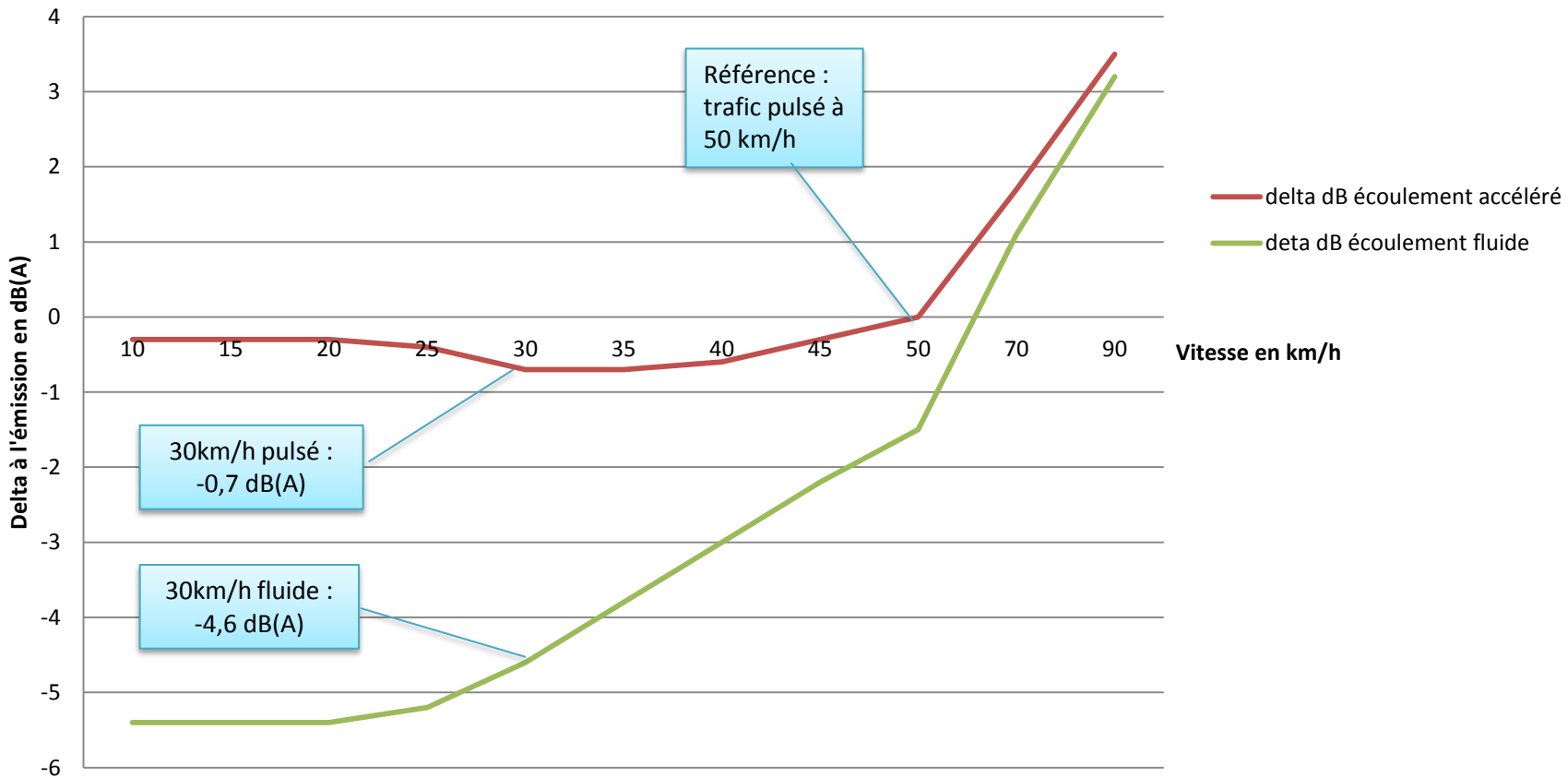
Effets attendus (par rapport à 50km/h):

- Distance de freinage diminuée de moitié
- Risque de décès divisé par 9 en cas de choc piéton/véhicule
- Véhicules moins agressifs pour les piétons et les vélo => développement des modes doux
- Circulation plus fluide
- Amélioration de la qualité de l'air et de l'ambiance sonore

Métropole apaisée

Zoom sur les effets acoustiques

Gain acoustique à l'émission en fonction de la vitesse et de l'écoulement (NMPB 2008)
Référence : trafic pulsé à 50 km/h



Métropole apaisée

Zoom sur les effets acoustiques

- Une légère réduction des niveaux sonores dus au trafic routier
(plus importante dans le cas « extrême » pulsé 50km/h -> fluide 30km/h)
- Modification des ambiances sonores : moins d'émergences sonores dues au trafic, plus de composantes humaines (piétons, cyclistes)
- Ces effets pourront être évalués par l'observatoire de l'environnement sonore

Les leviers d'action

pour lutter contre le bruit

- La réglementation
- La planification urbaine (démarche volontariste)

Les leviers d'action

pour lutter contre le bruit

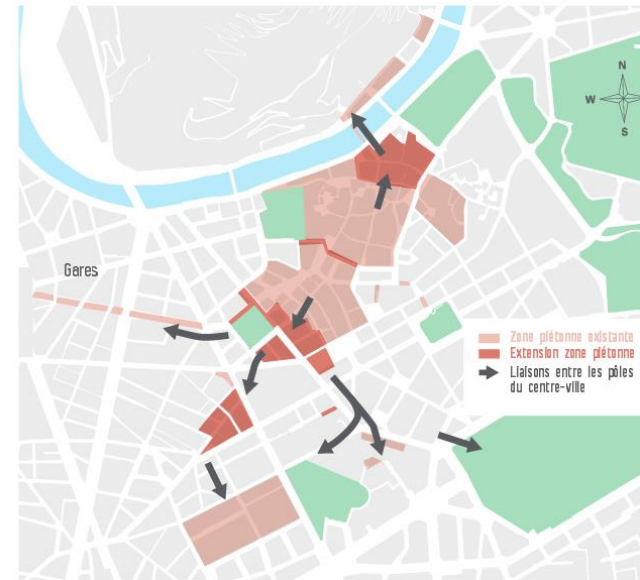
La réglementation

- **La directive européenne 2002/49/CE** impose la réalisation des cartes stratégique du bruit et des PPBE, mais le traitement des points noirs du bruit n'est pas une obligation
- **Le classement sonore des voies** : isolement acoustique de façade imposé dans les zones exposées lors d'une construction nouvelle
- **Routes nouvelles ou modifiées** : limitation de l'impact sonore, seuils réglementaires

Les leviers d'action

La planification urbaine : démarche volontariste

- Dispositif de résorption des Points Noirs des Bruit :
 - ✓ Objectif : changer les menuiseries de logements situés en PNB d'ici fin 2017
- Cœurs de Ville, cœur de Métropole
 - ✓ Objectif : améliorer la qualité de vie et faciliter les échanges dans les centres villes de la Métropole
- Réseau Express Vélo
 - ✓ Objectif : tripler la part modale cycle d'ici 2020 (8% en 2014)
- Guide des Espaces publics et voiries
 - ✓ Objectif : changer d'approche dans l'aménagement de l'espace public



UN PROJET PORTÉ PAR LES COLLECTIVITÉS

La Métropole grenobloise, le Syndicat Mixte des Transports en Commun et la Ville de Grenoble s'associent pour mener cette réflexion globale et pluridisciplinaire sur le devenir du cœur de la métropole.